

Mardi 14 juillet 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 14 juillet sous l'égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente (le 1^{er} juillet), la Wallonie a enregistré de très faibles précipitations, le 2 juillet, causées par de petites lignes d'averses qui se sont déplacées sur le territoire. Le maximum observé sur la période est de 4 mm à Bertrix dans le bassin de la Semois. Quelques pluviomètres ont enregistré des valeurs comprises entre 1 et 3 mm, les autres étant restés à 0 mm. Nous sommes actuellement dans une nouvelle vague de chaleur et celle-ci devrait se poursuivre jusqu'à la fin de cette semaine. A ce stade, l'IRM n'a pas émis d'avertissement pour les orages.

Les **prévisions pour les prochains jours** indiquent le passage de quelques orages très localisés qui pourraient se produire mercredi et jeudi en haute Belgique ainsi que sur les régions situées le long de la frontière française. Les principaux orages seraient attendus pour ce vendredi avec des cumuls pouvant aller jusqu'à 20 mm sur la province du Luxembourg. Après ces orages, la tendance serait à un retour du temps sec. Les modèles annoncent un basculement du vent qui s'orientera au secteur nord.

L'**indice sécheresse de l'IRM** montre une tendance à la baisse continue à la suite de l'absence de précipitations. Le sud et le sud-est du pays commencent à devenir les zones les plus sèches. Le bilan d'eau (précipitations-évaporation) de l'IRM indique une situation très sèche de manière globale.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, les tendances globales des débits sont à la baisse. La situation qui est similaire à celle connue pour l'année sèche de 2022 est à surveiller car ces débits sont très bas pour la saison (percentile 10 pour la majorité d'entre eux) et les faibles précipitations annoncées ainsi que les températures élevées des prochains jours seront défavorables pour ces cours d'eau.

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, la vigilance est partout de mise. Le débit associé à un temps de retour de 5 ans utilisé comme indicateur-clé est dépassé en de nombreux endroits : sur une bonne partie du bassin de l'Escaut (surtout l'Ouest), au sud de la Sambre (Eau d'Heure, Viroin), sur l'Ourthe et la Semois... Les valeurs de débit sont similaires à celles observées à la même période lors des récentes années sèches de référence (2020 et 2022).

Sur base de ce constat, et vu l'absence de précipitations significatives annoncées dans les prochains jours, la suspension du fonctionnement des **centrales hydroélectriques** situées sur les cours d'eau non navigables est à l'étude par la Ministre de la Ruralité, selon des modalités qui seraient similaires à celles mises en place en 2020 et 2022. Par ailleurs, des mesures sont également à l'étude pour les limiter les impacts de ces débits faibles sur la **pêche**.

On rappellera l'**interdiction** pour les particuliers **de créer sur les cours d'eau des obstacles ou des retenues d'eau sans autorisation**, conformément au [Code de l'Eau](#). Même de petite taille, les barrages réalisés à l'aide de pierres, de branches, de planches ou d'autres matériaux peuvent perturber les écosystèmes aquatiques et réduire les débits en aval, particulièrement en période de sécheresse. Par ailleurs, une déclaration est nécessaire pour effectuer des **prélèvements saisonniers** dans les cours d'eau depuis la voie publique.

Concernant les **barrages-réservoirs**, ils restent proches des courbes normales pour la saison. Pour l'Ourthe à Nisramont, la situation est basse (20 cm sous la moyenne des dernières années) et à faible débit sans pour autant nécessiter de mesures à prendre actuellement. Si la tendance sèche perdure, le barrage de Nisramont sera un point à surveiller. Les précipitations liées aux prochains orages pourraient influencer favorablement les niveaux.

3. Eaux souterraines

Le niveau des nappes diminue de façon stable. Les niveaux sont conformes à ceux des années sèches de référence (2019, 2023 notamment). La vidange se poursuit de façon contrastée selon les zones : les niveaux se maintiennent dans certaines nappes, et d'autres descendent de façon plus significative. C'est notamment le cas pour les nappes de Calcaires et grès du Condroz, ainsi que la Calestienne et Famenne qui indiquent une tendance plus marquée à la baisse, inférieure à la médiane.

4. Risques d'incendies

Pour les **milieux ouverts**, le risque est actuellement élevé dans l'ensemble des provinces wallonnes pour le reste de la semaine, le niveau sera modéré en fonction du passage des précipitations.

Pour les **milieux forestiers**, le niveau de risque sera modéré dans les prochains jours sur la plupart des provinces et aura tendance à s'atténuer suite aux précipitations annoncées mais cet effet bénéfique ne sera que de courte durée. De plus, on constate que la végétation vivante commence à s'assécher en de nombreux endroits ce qui accroît le risque de départs de feux.

Des arrêtés de police ont été pris par les différentes provinces wallonnes et sont repris dans [l'actualité du site Wallonie.be](http://actualite.wallonie.be).

5. Kayaks

Les tronçons sont fermés à la circulation des kayaks et autres embarcations de loisirs. La carte est consultable sur <http://kayak.environnement.wallonie.be>.

6. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur le 01/07 à 18h restent d'application. Elles imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau. D'autres mesures sont à l'étude, comme la suspension des manœuvres nocturnes et un temps d'attente plus important pour les bateaux de plaisance. Ces mesures complémentaires seront communiquées le cas échéant via les avis à la batellerie.

7. Baignade

Les zones de baignade officielles sont reprises sur le site [Baignade - L'Environnement en Wallonie](http://baignade.wallonie.be). Le Service public de Wallonie rappelle que la baignade est uniquement autorisée dans ces zones. Toutes les zones de baignade autorisées sont ouvertes.

8. Production et distribution d'eau

La distribution publique d'eau ne rencontre pas de difficulté majeure en Wallonie, mais des difficultés locales commencent à être observées, notamment des fuites plus fréquentes. Les opérateurs/distributeurs constatent toujours une augmentation de la consommation de l'eau en raison de la vague de chaleur et du tourisme estival.

Les citernes à eau de pluie commencent désormais à être vides ce qui peut occasionner, selon les dispositifs, un basculement automatique sur l'eau de distribution et donc une hausse de la consommation.

C'est la raison pour laquelle il reste recommandé à la population de limiter les usages non essentiels en vue d'anticiper une situation qui se dégraderait localement. A ce jour, seul 4 communes ont pris des arrêtés de restriction d'usage de l'eau (Manhay, Léglise, Rochefort et Bouillon), mais d'autres localités font l'objet de surveillance et de rappels des bons usages (Rouvroy, Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne, Tenneville).

9. Conclusions

Le CORTEX poursuivra un monitoring de la situation et convoquera à nouveau la cellule sécheresse afin de réaliser un nouveau point sur la situation le jeudi 23 juillet à 10h00. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE